



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL
SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ
BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Examen professionnel pour l'accès au
grade de technicien supérieur principal
du développement durable

Session 2025

Rédacteurs

Bénédicte LETROUBLON, attachée principale d'administration de l'État, présidente du jury

Daniel DEJARDIN, administrateur en chef de première classe des affaires maritimes

Patrick TEXIER, ingénieur des travaux publics de l'Etat

Laura LECHINE, ingénieure des travaux publics de l'Etat

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/>

[Technicien-ne supérieur-e principal-e du développement durable | TSPDD \(examen professionnel\) | Les ministères Aménagement du territoire et Écologie recrutent](#)

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES RÉGLEMENTAIRES.....	4
B. CALENDRIER DES ÉPREUVES.....	5
C. STATISTIQUES	5
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	5
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	6
III. L'ÉPREUVE ORALE.....	7
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES PAR LES CANDIDATS	8
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	9

Examen professionnel de technicien supérieur principal du développement durable

Madame Bénédicte LETROUBLON

Attachée principale d'administration de l'Etat

Examen professionnel de technicien supérieur principal du développement durable

session 2025

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

A. Textes réglementaires

L'examen professionnel de technicien supérieur principal du développement durable, session 2025, a été organisé conformément :

- au code général de la fonction publique
- au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- au décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;
- à l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable ainsi qu'à la composition et au fonctionnement du jury ;
- à l'arrêté du 21 janvier 2025 autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable et fixant le nombre de postes ;
- à l'arrêté du 26 mai 2025 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2025 ;
- à l'arrêté du 18 septembre 2025 complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2025 (examinateurs/trices pour les oraux).
- à l'arrêté du 1^{er} octobre 2025 modifiant l'arrêté complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur principal du développement durable, ouvert au titre de l'année 2025 (examinateurs/trices pour les oraux).

B. Calendrier des épreuves

Le concours s'est déroulé selon le calendrier défini par l'arrêté du 21 janvier 2025 précité :

- L'admissibilité est prononcée à l'issue de l'épreuve écrite du 5 juin 2025.
- Les épreuves orales se sont déroulées 6 au 9 octobre 2025.

C. Statistiques

Le nombre d'inscrits en 2025 est le plus faible depuis cinq ans avec un nombre de places offertes aux trois spécialités stables depuis 2023. Le pourcentage d'absents lors de l'épreuve écrite est également plus faible (13%) qu'en 2024 (21%).

58 candidats ont été retenus pour l'admissibilité et ont été convoqués aux épreuves orales des trois spécialités. 53 s'y sont présentés. À l'issue des épreuves, 21 candidats ont été reçus en liste principale et 6 candidats ont été retenus en liste complémentaire.

Années	2023			2024			2025		
Effectifs	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total
Inscrits	12 6	348	474	126	284	410	114	238	352
Présents	97	252	349	99	224	323	100	207	307
Admissibles	31	35	66	33	30	63	24	34	58
Admis sur LP	11	10	21	12	9	21	13	8	21
Admis sur LC	0	4	4	1	4	5	2	4	6

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Les candidats choisissent lors de leur inscription l'une des trois spécialités suivantes :

- techniques générales (TG)
- exploitation et entretien des infrastructures (EEI)
- navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral (NSMG).

Le jury élabore ainsi trois sujets distincts, en lien avec les politiques publiques relevant des « ministères chargés du développement durable et du logement », conformément aux textes réglementaires rappelés en partie I.A. Le coefficient de l'épreuve écrite est égal à 3.

Chaque sujet est assorti d'un dossier documentaire, composé de ressources variées : supports de communication, articles de presse, extraits de sites institutionnels, textes réglementaires ou administratifs, schémas et représentations graphiques.

Les sujets 2025 étaient composés de quatre questions, organisées selon une difficulté progressive. Les premières invitaient le candidat à exploiter les documents fournis, tandis que les

dernières appelaient davantage une prise de recul, une analyse structurée et une capacité à proposer des pistes d'action ou de réflexion sur la base de la matière fournie dans les documents.

Ainsi que cela était rappelé dans l'énoncé du sujet, le jury a accordé une attention particulière à la qualité de la rédaction (syntaxe, grammaire) et à l'absence de paraphrase des documents proposés.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

À l'instar des constats formulés dans les rapports des années précédentes, le niveau général à l'écrit 2025 demeure très hétérogène.

Les correcteurs déplorent qu'un nombre important de copies présentent de fortes insuffisances sur la forme : rédaction approximative, phrases mal construites, fautes récurrentes d'orthographe ou de grammaire. Plus de la moitié des copies se sont révélées mal rédigées, compliquant la correction et interrogeant sur la capacité des candidats à accéder à des fonctions de catégorie B.

Les copies soignées et structurées, proposant une argumentation claire, une reformulation pertinente et des apports personnels, lorsque cela était attendu, ont été valorisées.

Remarques sur le fond

Les correcteurs attendent que les candidats rédigent des réponses précises et adaptées aux questions posées. Or, un nombre important de copies se limitent à recopier ou reformuler quasi à l'identique les documents fournis, sans démontrer une réelle analyse ni compréhension.

Certaines réponses ont manifestement été rédigées trop rapidement : absence de réflexion préalable, réponses incomplètes, hors sujet ou en décalage avec les questions. Plusieurs candidats n'ont visiblement pas pris le temps de lire attentivement les questions afin de bien comprendre les attendus, entraînant des réponses inadaptées.

La question calculatoire a été traitée de manière très inégale. De nombreux candidats l'ont omise, ce qui est regrettable : une démarche correcte visant à expliquer le raisonnement pouvait être partiellement valorisée, même en cas de résultat erroné.

Enfin, de nombreuses copies témoignent d'une gestion du temps insuffisante : réponses inachevées, traitement trop superficiel ou dernier développement sacrifié faute de temps. Certaines copies, pourtant bien engagées sur les premières questions, ont été fortement pénalisées par cette mauvaise maîtrise du temps.

Remarques sur la forme

Le soin apporté à de trop nombreuses copies est insuffisant, ce qui pénalise la note finale. La présentation de la copie est un critère important (soin, lisibilité, propos structurés sous forme de paragraphes). Il est, en outre, rappelé l'importance de rédiger des phrases complètes (sujet-verbe-complément) et ponctuées correctement.

La forme est au service du message transmis et permet de guider le lecteur dans son travail de correction. Un nombre de copies plus important que l'année précédente ont obtenu une note inférieure à 6/20, une absence de fond pénalisée en outre par leur présentation : manque de lisibilité, fautes en nombre, organisation brouillonne.

B. Conseils aux candidats

Se préparer en amont

Une préparation progressive est vivement recommandée. L'entraînement à partir des annales des années précédentes, réalisé dans les conditions réelles de l'épreuve, permet d'acquérir de la

méthode. Des formations sont également régulièrement proposées par nos ministères aux candidats se présentant à l'examen professionnel (écrit et oral).

Si la maîtrise des techniques de lecture rapide peut être un atout pour optimiser le temps de lecture, il est indispensable de lire attentivement les questions afin de bien comprendre les attendus. Il est conseillé au candidat de noter les mots-clés afin d'identifier les éléments attendus et d'éviter les hors-sujet, ainsi que de répondre sans précipitation.

Dans sa réponse le candidat privilégiera des phrases courtes et précises. La paraphrase devra être évitée, son emploi peut en effet dénoter un manque de compréhension. Le candidat doit au contraire extraire les informations pertinentes et les reformuler de manière concise.

Le jour de l'épreuve

Il est conseillé de commencer par consulter le sommaire du corpus documentaire, puis la liste des questions, avant d'entamer la lecture détaillée des documents. Cette prise de repères globale permet d'orienter la recherche d'informations et d'éviter de se perdre dans des détails.

La gestion du temps est déterminante : les questions nécessitant davantage d'analyse et de synthèse doivent être anticipées. Un plan rédigé au brouillon peut aider à proposer une réponse claire, organisée et argumentée.

Le soin de la rédaction demeure impératif. Les ratures sont possibles mais doivent être faites avec parcimonie et proprement. Un texte aéré, structuré en paragraphes, met en valeur la logique du raisonnement et la hiérarchisation des arguments.

Il est indispensable de réserver quelques minutes à une relecture attentive, permettant de corriger autant que possible les fautes de syntaxe, de grammaire ou de ponctuation, qui entrent dans l'évaluation.

Les meilleures copies se distinguent par un contenu de qualité, allié au respect des principes fondamentaux de présentation et de structuration.

III. L'ÉPREUVE ORALE

Aux termes de l'arrêté du 13 décembre 2012 modifié précité, l'épreuve orale vise à « reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat, à apprécier ses aptitudes et ses qualités personnelles, ainsi que sa motivation et sa capacité à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur principal du développement durable ». Son coefficient est égal à 4.

D'une durée de 25 minutes, l'épreuve comporte 2 phases :

- Un exposé du candidat sur son expérience professionnelle d'une durée maximale de 5 minutes (en 2025, une modification de l'arrêté d'organisation a entraîné une diminution de la durée de cet exposé, qui est passé de 10 à 5 minutes) ;
- un échange de 20 minutes entre le jury et le candidat portant sur son parcours, les acquis de son expérience professionnelle, sa motivation et son projet professionnel. Le jury dispose à cet effet des éléments fournis par le candidat dans son dossier RAEP. Un cas pratique peut également être proposé au candidat, issu de la vie administrative courante.

Une attention particulière a été portée à la composition des sous-jurys afin de garantir la parité ainsi qu'une représentation équilibrée des parcours professionnels.

Le jury, constitué de deux sous-jurys de trois examinateurs, a auditionné 53 candidats admissibles, à la suite du désistement d'un candidat et de quatre absences non signalées.

Les auditions se sont déroulées dans un cadre serein et respectueux, permettant l'évaluation équitable de l'ensemble des candidats. La présidente du jury a assisté à plusieurs entretiens, dans une démarche d'harmonisation des pratiques.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Le dossier RAEP n'est pas noté et n'est pas obligatoire. Toutefois ce document permet au jury de préparer l'entretien à venir et de mieux comprendre le parcours professionnel et les motivations du candidat. La rédaction de ce document permet également au candidat de prendre un temps de recul sur son parcours et ses compétences développées ainsi que sur ses aspirations, le préparant ainsi à la construction de sa présentation orale et aux échanges avec le jury.

Ainsi le jury rappelle qu'un document clair, synthétique et conforme aux consignes contribue à valoriser les compétences attendues en catégorie B.

La présentation des candidats

La durée totale de l'épreuve orale a évolué en 2025, elle est passée de 30 à 25 minutes. L'arrêté du 13 décembre 2012 modifié précise à cet effet que la présentation du candidat ne peut excéder cinq minutes. Cette durée de présentation a été systématiquement annoncée oralement par le jury avant le début de l'épreuve. Certains candidats ont exprimé une méconnaissance de cette évolution avant le début de l'épreuve.

La présentation des candidats est de manière générale d'un bon niveau, témoignant d'une bonne préparation en amont. Le temps imparti de cinq minutes a été respecté par une très grande majorité des candidats. Très peu de candidats a dû être interrompu. Ceux dont la présentation était nettement inférieure à cinq minutes ont démontré un manque de maîtrise de cet exercice et ont été exposés à davantage de questions.

Les présentations récitées se révèlent peu adaptées : à la moindre difficulté, le discours perd en cohérence. Les présentations les plus pertinentes ont permis d'exposer clairement les principales étapes du parcours, d'en expliciter la cohérence et de valoriser les compétences acquises au service d'un projet concret d'évolution.

L'entretien

À l'issue de la présentation, les membres du jury poursuivent par un entretien de vingt minutes avec le candidat en débutant par un échange sur son expérience, son environnement professionnel proche et ses motivations pour devenir TSPDD. Le champ des questions s'oriente ensuite sur les connaissances en lien avec les politiques publiques du domaine d'exercice du candidat, puis s'élargit progressivement. Ces questions permettent notamment d'apprécier l'esprit critique du candidat, sa capacité d'analyse et le recul qu'il prend sur son activité et ses missions.

D'une manière générale le jury note qu'un nombre important de candidats n'avaient manifestement pas assez préparé leur oral.

Cette année encore, plusieurs candidats se sont inscrits dans une spécialité qui ne correspond pas à leur expérience professionnelle. Ce choix peut poser des difficultés. Beaucoup d'entre eux n'ont pas su répondre aux questions du jury dès qu'elles dépassaient leur domaine professionnel

habituel et concernaient plus largement la spécialité choisie. Cela a pu leur être préjudiciable dans la notation finale de l'épreuve orale.

En outre la méconnaissance des autres services du ministère, au niveau central comme déconcentré, a été fortement pénalisante. Les examinateurs regrettent que de trop nombreux candidats révèlent des connaissances insuffisantes de leur environnement professionnel proche, éprouvent des difficultés pour décrire précisément l'organisation de nos ministères (services centraux et territoriaux) et y situer leur structure. La méconnaissance des principales politiques publiques ministérielles a constitué une difficulté récurrente.

B. Conseils aux candidats

Le dossier RAEP

Il est recommandé de préparer son dossier à l'avance et de soigner son contenu, tant sur le fond que sur la forme. Le candidat doit mettre en valeur ses réalisations, ses compétences et ses atouts. Le dossier RAEP est personnel : les descriptions d'activités doivent être précises et adaptées à son parcours pour le distinguer des autres candidats qui auraient eu un parcours identique.

Des formations à la rédaction du dossier RAEP existent et sont utiles. Toutefois, le jury met en garde contre les dossiers trop génériques, issus de copier-coller de fiches métiers : ils manquent de personnalité et ne permettent pas au jury de comprendre clairement les missions menées, leurs enjeux, objectifs et responsabilités.

Certains candidats incluent en annexe une activité réalisée dans un cadre personnel. Dans ce cas, ils doivent être capables, à l'oral, d'expliquer l'intérêt de cette expérience et en quoi elle a contribué au développement de leurs compétences professionnelles.

La présentation des candidats

Eléments généraux :

Le jury a apprécié que la très grande majorité des candidats démontrent lors de l'épreuve avoir anticipé et pris le temps de la préparation de leur présentation. Les candidats annonçaient en règle générale leur plan qui était ensuite suivi et avaient un débit de parole maîtrisé malgré une tension légitime.

L'un des écueils observés réside dans les textes appris par cœur. En effet, outre le ton mécanique induit par cette technique, si un oubli vient perturber le déroulement de la présentation, les candidats se retrouvent bien souvent dans l'incapacité de reprendre sereinement leur discours. Le jury ne peut qu'inviter les candidats et notamment ceux qui éprouvent des difficultés de ce type à s'entraîner en suivant les conseils dispensés lors des formations aux épreuves orales, en s'enregistrant, ou en répétant leur texte devant un public choisi.

Le jour de l'épreuve le jury conseille aux candidats de prévoir de l'eau.

Objectifs de la présentation :

Ce temps appartient au candidat. Il doit lui permettre de présenter de manière structurée son parcours, la cohérence de son évolution professionnelle, valoriser ses compétences et réalisations, ainsi que mettre en évidence sa prise de recul sur sa pratique et ses atouts au bénéfice du corps de TSPDD. Cette présentation constitue une phase d'accroche qui va orienter par la suite les premières questions et l'intérêt du jury pour approfondir certains points.

Une expression claire, sobre et maîtrisée est attendue.

Afin de personnaliser sa présentation il est en outre recommandé d'illustrer ses propos de manière concrète (exemples, données chiffrées), au regard par exemple de projets particuliers en expliquant le rôle tenu et les apprentissages induits. Le candidat pourra utilement analyser ses réussites ou difficultés rencontrées et mettre en lumière cette réflexion.

Le projet professionnel

Le candidat doit être en mesure de présenter un projet professionnel cohérent, argumenté et réaliste au regard des fonctions exercées en catégorie B dans la filière technique. Une réflexion préalable sur les postes susceptibles d'être obtenus est indispensable. Il pourra notamment démontrer qu'il s'est interrogé a minima sur le changement de posture induit par la réussite à cet examen professionnel et sur les attentes nouvelles de sa hiérarchie.

L'entretien

Le jury rappelle que la dernière partie de l'oral doit être vue comme un échange, et non comme un contrôle de connaissances. L'objectif est d'évaluer la compréhension du candidat de son environnement professionnel, ainsi que sa capacité à prendre du recul sur ses pratiques, en lien avec les missions de son service.

Il est recommandé de suivre l'actualité des politiques publiques ministérielles (sites institutionnels, lettres d'information...). Le site intranet présente l'organisation de l'administration centrale, des services déconcentrés, établissements publics, écoles, etc. Trop de candidats ne savent pas expliquer la différence entre une DDT(M) et une DREAL, ou manquent de recul sur les évolutions récentes ayant un impact territorial, pourtant présentes dans le débat public.

Le jury encourage les candidats à rencontrer des techniciens supérieurs principaux afin de mieux comprendre les enjeux du métier, les attentes hiérarchiques et la posture de catégorie B. Les mises en situation proposées pendant l'oral visent à apprécier la capacité du candidat à analyser, proposer des solutions concrètes et argumenter. Elles ont parfois mis en évidence un manque de recul et une méconnaissance des leviers mobilisables dans une structure.

Certaines notes à l'oral ont été très faibles, révélant un manque évident de préparation : présentation très courte, incapacité du candidat à décrire son environnement professionnel proche ou à mettre en perspective ses activités quotidiennes avec les missions de son service. Quelques candidats ont adopté un comportement inadapté. Le jury rappelle l'importance de maintenir une attitude professionnelle et mesurée.

Les candidats qui ont obtenu une note proche de la barre d'admission doivent l'interpréter comme un encouragement à se présenter à nouveau à cet examen professionnel. Il leur est tout particulièrement conseillé d'approfondir leur prise de recul sur leurs pratiques, leur connaissance du pôle ministériel, des politiques publiques, et leur projection dans les métiers de catégorie B.

Les candidats les mieux notés ont su présenter leur parcours de manière claire et structurée, leurs réponses aux questions étaient concises et précises et ils ont réussi à démontrer qu'ils comprenaient les enjeux de leurs missions. Ils ont su s'appuyer sur leur expérience et expliquer simplement leur métier. Ils ont réussi à prendre du recul, tout en faisant preuve de sincérité, notamment dans les mises en situation, ce qui a permis au jury de mieux appréhender leur personnalité et leur projection dans un parcours professionnel ascendant.